

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté de Promulgation n° 701 portant règlement du référendum d'autodétermination dans les Départements d'Alger, Batna, Bône, Constantine, Médéa. Mostaganem, Oasis, Oran, Orléansville, Saïda, Saoura, Sétif, Tiaret, Tizi-Ouzou et Tlemcen (J.OR.F. du 20 mars 1962, p. 3034). Arrêté de promulgation n° 701 du 21 mai 1962 .

n° 701

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
21 mai 1962

Numéro JO  
n° 5 du 31/05/1962

Date du numéro  
31 mai 1962

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Est promulgué dans le Territoire de la Côte Française des Somalis le décret n° 62-305 du 19 mars 1962 portant règlement du référendum d'autodétermination dans les Départements d'Alger, Batna, Bône, Constantine, Médéa, Mostaganem, Oasis, Oran, Orléansville, Saïda, Saoura, Sétif, Tiaret, Tizi-Ouzou et Tlemcen. (J.O.R.F. du 20 mars 1962, p. 3034.)

#### Art. 2

— Le présent arrêté qui fera l'objet de mesures de publicité extraordinaire et urgente, sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

**Pour le Chef du Territoire et par délégation :Le Secrétaire général, Yves de DaruvAR.**